

Bruxelles, le 8 mars 2017  
(OR. en)

6621/17

FIN 133

## NOTE

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité budgétaire
Objet:	État prévisionnel des dépenses et des recettes du Conseil européen et du Conseil (section II du budget UE) pour l'exercice 2018 - Exposé des motifs

---

## I. INTRODUCTION

1. La procédure budgétaire pour l'exercice 2018 sera mise en œuvre conformément à l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (JO C 373 du 20.12.2013, p. 1).

Dans ce contexte, le Conseil ECOFIN a adopté, le 21 février 2017, des conclusions sur les orientations budgétaires pour 2018 (document du Conseil 5877/17), qui soulignent à nouveau la nécessité d'établir un budget 2018 de l'UE réaliste dans le cadre duquel le niveau des engagements et des paiements est rigoureusement maîtrisé et correspond à des besoins réels. Le Conseil ECOFIN a en outre insisté sur le fait qu'il fallait laisser des marges suffisantes sous les plafonds du cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'UE pour pouvoir faire face à des événements imprévus.

2. Le cadre interinstitutionnel général pour l'élaboration des propositions en vue du projet de budget (PB) pour 2018 a été défini dans la lettre de la Commission datée du 21 décembre 2016, dans laquelle la Commission a invité toutes les institutions à élaborer leurs estimations sur la base des lignes directrices suivantes<sup>2</sup>:

- inclure 1,8 % et 2,0 % pour l'adaptation des salaires en 2017 et 2018 respectivement;
- inclure des ressources liées à la dérogation concernant le gaélique pour 2018;
- pour les institutions qui n'ont pas encore atteint l'objectif consistant à réduire de 5 % leur niveau d'effectifs, continuer à réaliser les réductions nécessaires et éviter tout nouveau retard;
- viser un gel nominal au niveau de 2017 de toutes les dépenses non liées aux salaires;
- prévoir de compenser l'augmentation des dépenses due à l'indexation des contrats par les économies réalisées dans d'autres postes de dépenses; et
- répertorier les coûts indirects propres à chaque institution liés au Journal officiel, qui seront déduits des budgets des institutions et inscrits directement au budget de l'Office des publications en 2018 (ce qui constituera donc un exercice neutre sur le plan budgétaire au niveau de l'UE).

Le 23 novembre 2016, la Commission a indiqué qu'elle prévoyait un taux d'inflation de 1,8 % à Bruxelles et de 1,9 % à Luxembourg pour la période allant de décembre 2017 à décembre 2018.

---

<sup>2</sup> Lettre du 21 décembre 2016 adressée par M<sup>me</sup> Georgieva aux institutions et autres organes de l'UE. Réf. A(2016) 7668000.

3. C'est dans le respect de ces lignes directrices que le SGC a établi une proposition de projet de budget 2018 pour le Conseil européen et le Conseil (section II du budget de l'UE).

L'objectif général qu'il s'y est fixé consiste à ne pas dépasser, en termes nominaux, le niveau global du budget 2017 pour les dépenses non liées aux salaires.

Les augmentations liées à des obligations statutaires ou contractuelles ou dans des domaines jugés essentiels au bon fonctionnement du SGC ont été compensées par une hiérarchisation et une reprogrammation de certains projets effectuées en tenant compte de l'exécution budgétaire de ces dernières années.

En conséquence, le SGC propose un projet de budget de 575,2 millions d'EUR pour 2018.

Cette proposition représente une augmentation globale de 13,6 millions d'EUR, soit une hausse de 2,4 % par rapport au budget 2017.

Les lignes budgétaires liées aux salaires représentent 339 millions d'EUR, soit une augmentation de 15,4 millions d'EUR ou 4,7 %, tandis que les lignes budgétaires non liées aux salaires représentent un total de 236,2 millions d'EUR, soit une diminution de 1,7 millions d'EUR ou 0,7 %, par rapport à 2017. Cette diminution correspond à la quote-part incombant au Conseil des coûts indirects liés au Journal officiel qui seront déduits des budgets des institutions et inscrits directement au budget de l'Office des publications en 2018.

4. Le tableau 1 présente la proposition budgétaire pour 2018 par catégorie. Des observations plus détaillées sur l'évolution de chaque catégorie figurent au point II ci-après.

**Tableau 1. Proposition de projet de budget du Conseil européen et du Conseil pour 2018  
(par catégorie, montants en EUR)**

Chapitre / article / poste	Catégorie de dépense	Budget 2017	PB 2018	Différence	Evolution 2018/2017
		1	2	3=2-1	4=3/1
10	Membre de l'institution (président)	1 322 000	1 346 000	24 000	1,8%
11	Personnel statutaire (tableau des effectifs)	315 446 000	329 748 000	14 302 000	4,5%
12	Personnel externe	14 149 000	13 040 000	-1 109 000	-7,8%
13	Autres dépenses concernant le personnel	9 407 000	9 973 000	566 000	6,0%
<b>TITRE 1</b>	<b>Personnes liées à l'institution</b>	<b>340 324 000</b>	<b>354 107 000</b>	<b>13 783 000</b>	<b>4,0%</b>
200	Immeubles	57 789 000	56 739 000	-1 050 000	-1,8%
210	Systèmes informatiques	42 800 000	41 300 000	-1 500 000	-3,5%
211	Mobilier	942 000	733 000	- 209 000	-22,2%
212	Matériel technique	3 659 000	4 344 000	685 000	18,7%
213	Transports	1 048 000	1 496 000	448 000	42,7%
2200	Frais de voyage des délégations	17 802 000	17 802 000	0	0,0%
2202	Frais d'interprétation	79 816 000	79 816 000	0	0,0%
2201, 2203, 2204, 2205	Réunions et conférences	4 984 000	4 945 000	- 39 000	-0,8%
221-2211	Information	4 785 000	8 375 000	3 590 000	75,0%
2211	Journal officiel	3 500 000	1 777 000	-1 723 000	-49,2%
223	Divers	2 127 000	1 787 000	- 340 000	-16,0%
<b>TITRE 2</b>	<b>Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement</b>	<b>219 252 000</b>	<b>219 114 000</b>	<b>- 138 000</b>	<b>-0,1%</b>
<b>TITRE 10</b>	<b>Réserve</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>561 576 000</b>	<b>575 221 000</b>	<b>13 645 000</b>	<b>2,4%</b>
	Dépenses liées aux salaires	323 632 000	339 000 000	15 368 000	4,7%
	Dépenses non liées aux salaires	237 944 000	236 221 000	-1 723 000	-0,7%
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>561 576 000</b>	<b>575 221 000</b>	<b>13 645 000</b>	<b>2,4%</b>

5. Des informations plus détaillées sont fournies dans les annexes:

Annexe 1: État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2018

Annexe 2: Tableau des effectifs 2018

Annexe 3: Évolution des effectifs et des dépenses en matière de "personnel externe"

## **II. COMMENTAIRES PAR CATÉGORIE DE DÉPENSE**

### **1. Membres de l'institution, président (chapitre 10)**

Les crédits liés à la fonction du président du Conseil européen ont été ajustés afin de tenir compte de modifications mineures des droits et rémunérations.

### **2. Fonctionnaires et agents temporaires (chapitre 11)**

Le niveau des crédits prévus pour les lignes budgétaires liées au tableau des effectifs est déterminé principalement par les modifications ci-après.

#### **a) Modification du tableau des effectifs**

Conformément aux lignes directrices de la Commission, le SGC a prévu quatre postes AD 5 et deux postes AST 1 pour le nouveau régime applicable à la traduction en gaélique.

Dans le cadre de l'accord relatif à l'organisation et au fonctionnement d'une équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et organismes de l'UE (CERT-UE), le SGC propose, en tant que contribution du Conseil, de transférer un poste AD 5 et un poste AST 1 auprès de la Commission.

Conformément à la politique de modernisation administrative permanente, le SGC prévoit de transformer 25 postes AST (cinq AST 2, cinq AST 3, cinq AST 4 et dix AST 5) en 25 postes SC (dix SC 2 et quinze SC 1), 20 postes AST (dix AST 7 et dix AST 6) en 20 postes AD (dix AD 7 et dix AD 5) ainsi qu'un poste AD 12 temporaire en un poste AD 12 permanent.

#### **b) Augmentation du taux d'occupation dans le tableau des effectifs**

Le SGC prévoit un taux d'occupation de 95 % en moyenne pour 2018, soit une augmentation de 0,5 points de pourcentage par rapport à ce qui est inscrit au budget 2017.

c) Adaptation des salaires

L'adaptation des salaires tient compte de l'ajustement définitif pour 2016 (3,3 %) et des estimations pour 2017 (1,8 %) et 2018 (2,0 % pour six mois). Le pourcentage définitif pour les ajustements de 2017 et 2018 sera disponible respectivement en décembre 2017 et en décembre 2018.

3. Autres agents et prestations externes (chapitre 12)

Conformément à l'objectif visant à stabiliser le niveau des ressources humaines, le nombre total d'autres agents a été maintenu au niveau de 2017 (annexe 3). La réduction globale de 7,8 % des crédits affectés à ce chapitre est ventilée comme suit:

- a) une augmentation de 0,4 million d'EUR liée aux adaptations estimées des salaires en 2017 et 2018 et se rapportant aux modifications de la structure de carrière des agents contractuels;
- b) une augmentation de 0,5 million d'EUR liée à l'ajout de neuf agents contractuels comme agents de sécurité 24 h/24 et 7j/7 au centre de sécurité du bâtiment Europa et de trois techniciens TIC supplémentaires en juillet 2016, pour lesquels il n'avait pas été prévu de crédits provisionnels dans le budget 2017;
- c) une réduction de 2 millions d'EUR découlant du virement de crédits pour les services audiovisuels externes du titre 1 (poste 1203) au titre 2 (poste 2213), afin de mieux respecter la nomenclature budgétaire des dépenses administratives.

4. Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution (chapitre 13)

Une augmentation de 6,0 % correspond principalement à l'augmentation de 0,3 million d'EUR au total des budgets alloués aux missions du cabinet du président et des fonctionnaires du SGC, ainsi qu'à l'augmentation de 0,2 million d'EUR de l'obligation contractuelle relative aux crèches et garderies.

## 5. Immeubles et frais accessoires (chapitre 20)

### a) Immeubles (article 200)

Le budget prévu pour le fonctionnement des immeubles est réduit de 15,9 % (2,6 millions d'EUR). Cette réduction est principalement due:

- aux économies réalisées sur le paiement annuel pour l'occupation des salles de conférence à Luxembourg (0,5 million d'EUR);
- aux économies réalisées sur le loyer du centre d'information situé sur le rond-point Schuman, en raison de l'ouverture du centre d'accueil des visiteurs dans le Justus Lipsius en 2018 (0,3 million d'EUR);
- aux économies réalisées sur le loyer de l'entrepôt du Conseil, en raison d'un contrat moins coûteux (0,1 million d'EUR);
- à une réduction de 1,7 million d'EUR concernant les projets de construction, due en particulier à l'achèvement des projets d'investissement dans le bâtiment Europa (1,3 million d'EUR).

### b) Frais afférents aux immeubles (article 201)

Le budget global prévu pour les coûts d'exploitation et d'entretien des bâtiments est augmenté de 3,6 % (1,5 million d'EUR). Cette augmentation, principalement due à l'augmentation de 1,7 million d'EUR des coûts liés à la sécurité, est partiellement compensée par des économies réalisées dans la consommation d'énergie (0,2 million d'EUR).

## 6. Informatique, équipement et mobilier (chapitre 21)

### a) Dépenses informatiques (article 210)

Le budget informatique a été réduit de 1,5 million d'EUR, soit 3,5 %, par rapport à 2017. Cette réduction tient compte, entre autres, de l'investissement ponctuel dans le réseau Wi-Fi en 2017 (4,5 millions d'EUR).

b) Mobilier (article 211)

Le budget de remplacement et de renouvellement du mobilier a été réduit de 0,2 million d'EUR (22,2 %) par rapport à 2017, ce qui correspond en particulier aux investissements réalisés dans le mobilier neuf des restaurants du Conseil en 2017.

c) Matériel et installations techniques (article 212)

L'augmentation de 0,7 million d'EUR, soit 18,7 %, par rapport à 2017 s'explique par l'augmentation des coûts liés à la maintenance du matériel technique dans le bâtiment Europa après la fin de la période de garantie. L'augmentation des coûts de maintenance a été partiellement compensée par la réduction du budget prévu pour moderniser le matériel audiovisuel et de conférence.

d) Transports (article 213)

L'augmentation de 0,4 million d'EUR, soit 42,7 %, du budget alloué aux dépenses de transport correspond à l'indispensable location de moyens de transport spéciaux dans le cadre d'événements de haut niveau prévus en 2018.

7. Dépenses de fonctionnement (chapitre 22)

a) Frais de voyage des délégations (poste 2200)

Eu égard au taux d'exécution actuel observé pour ce poste et conformément à l'approche d'un gel nominal, le SGC propose de maintenir le budget 2018 au niveau de 2017, c'est-à-dire à 17,8 millions d'EUR.

b) Interprétation (poste 2202)

Eu égard au taux d'exécution actuel observé pour ce poste, le SGC propose de maintenir le budget 2018 au niveau de 2017, c'est-à-dire à 79,8 millions d'EUR.

Conformément à l'approche d'un gel nominal, le SGC propose de maintenir les enveloppes allouées pour l'interprétation sur demande au niveau de 2017.

La proposition pour l'interprétation est ventilée comme suit:

- 34,5 millions d'EUR pour le régime général d'interprétation y compris les imprévus;
- 45,3 millions d'EUR pour les enveloppes allouées pour l'interprétation sur demande (1 970 870 EUR par enveloppe).

c) Réunions et conférences (postes 2201, 2203, 2204, 2205)

Le budget alloué aux réunions et conférences, notamment la restauration et les dépenses administratives connexes, a été réduit de 0,8 % par rapport à 2017.

d) Information (postes 2210, 2212, 2213)

L'augmentation de 3,5 millions d'EUR s'explique par:

- le virement de crédits pour les services audiovisuels externes du titre 1 (poste 1203) au titre 2 (poste 2213), afin de mieux respecter la nomenclature budgétaire des dépenses administratives, à hauteur de 2 millions d'EUR (voir le point 3c));
- le coût d'élaboration conceptuelle des projets "Common Drafting Platform", "Digital workspace" et "e-Presidency" (1,5 million d'EUR) en tant que projets stratégiques interservices du SGC en 2018.

e) Journal officiel (poste 2211)

La réduction de 1,7 million d'EUR correspond à la quote-part incombant au Conseil des coûts indirects liés au Journal officiel qui, conformément à un accord interinstitutionnel, seront déduits des budgets des institutions pour 2018 et inscrits directement au budget de l'Office des publications (exercice neutre sur le plan budgétaire au niveau du budget de l'UE).

f) Dépenses diverses (article 223)

La réduction de 16 % par rapport à 2017 s'explique par la diminution des coûts liés aux frais juridiques et, en particulier, à la fin de l'incidence ponctuelle des déménagements liés au bâtiment Europa en 2017.

8. Réserve pour imprévus (titre 10)

Compte tenu des incertitudes actuelles concernant les exigences en matière de sécurité, il est proposé de maintenir la réserve pour imprévus (chapitre 101 du titre 10) au niveau actuel de 2 millions d'EUR. Ce montant pourrait aussi couvrir l'impact financier d'initiatives ou d'activités ayant une incidence budgétaire très importante (de nouvelles activités du Conseil européen, par exemple), qui seraient entreprises au cours de l'année 2018.

---

**État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2018**  
**Section II - Conseil européen et Conseil**

Poste	Intitulé	Exécution 2016	Budget 2017	PB 2018	% 2017/2018
<b>TITRE 1 - Personnes liées à l'institution</b>					
1000	Traitement de base	319 196	335 000	342 000	2,1%
1001	Droits liés à la fonction	64 896	68 000	70 000	2,9%
1002	Droits liés à la situation personnelle	8 531	10 000	10 000	0,0%
1003	Couverture sociale	12 461	14 000	14 000	0,0%
1004	Autres dépenses de gestion	429 818	675 000	675 000	0,0%
1006	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
1007	Ajustement annuel des rémunérations	n/a	n/a	50 000	n/a
<b>100</b>	<b>Rémunérations et autres droits</b>	<b>834 902</b>	<b>1 102 000</b>	<b>1 161 000</b>	<b>5,4%</b>
1010	Indemnités transitoires	136 551	170 000	185 000	8,8%
<b>101</b>	<b>Cessation de fonctions</b>	<b>136 551</b>	<b>170 000</b>	<b>185 000</b>	<b>8,8%</b>
1020	Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits	p.m.	50 000	p.m.	n/a
<b>102</b>	<b>Crédit provisionnel</b>	<b>p.m.</b>	<b>50 000</b>	<b>p.m.</b>	<b>n/a</b>
<b>Total Chapitre 10 - Membres de l'institution</b>		<b>971 454</b>	<b>1 322 000</b>	<b>1 346 000</b>	<b>1,8%</b>
1100	Traitements de base	223 030 383	236 814 000	247 346 000	4,4%
1101	Droits statutaires liés à la fonction	1 322 671	1 850 000	1 920 000	3,8%
1102	Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	57 356 078	59 571 000	62 300 000	4,6%
1103	Couverture sociale	9 339 564	9 452 000	10 100 000	6,9%
1104	Coefficients correcteurs	142 502	50 000	52 000	4,0%
1105	Heures supplémentaires	1 110 425	1 500 000	1 450 000	-3,3%
1106	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	1 904 300	2 600 000	2 400 000	-7,7%
1107	Ajustement annuel des rémunérations	n/a	n/a	3 128 000	n/a
<b>110</b>	<b>Rémunérations et autres droits</b>	<b>294 205 923</b>	<b>311 837 000</b>	<b>328 696 000</b>	<b>5,4%</b>
1110	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	54 169	171 000	362 000	111,7%
1111	Indemnités pour cessation définitive de fonctions	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
1112	Droits des anciens secrétaires généraux	503 657	665 000	690 000	3,8%
<b>111</b>	<b>Cessation de fonctions</b>	<b>557 826</b>	<b>836 000</b>	<b>1 052 000</b>	<b>25,8%</b>
1120	Crédit provisionnel (fonctionnaires et temporaires)	p.m.	2 767 000	p.m.	n/a
1121	Crédit provisionnel (retraités et déçagés)	p.m.	6 000	p.m.	n/a
<b>112</b>	<b>Crédit provisionnel</b>	<b>p.m.</b>	<b>2 773 000</b>	<b>p.m.</b>	<b>n/a</b>
<b>Total Chapitre 11 - Fonctionnaires et agents temporaires</b>		<b>294 763 749</b>	<b>315 446 000</b>	<b>329 748 000</b>	<b>4,5%</b>
1200	Autres agents	9 283 499	9 706 000	10 565 000	8,9%
1201	Experts nationaux détachés	743 968	973 000	993 000	2,1%
1202	Stages	583 054	670 000	680 000	1,5%
1203	Prestations externes	1 678 745	2 498 000	498 000	-80,1%
1204	Prestations d'appoint pour le service de traduction	75 583	200 000	200 000	0,0%
1207	Ajustement annuel des rémunérations	p.m.	p.m.	104 000	n/a
<b>120</b>	<b>Autres agents et prestations externes</b>	<b>12 364 848</b>	<b>14 047 000</b>	<b>13 040 000</b>	<b>-7,2%</b>
<b>122</b>	<b>Crédit provisionnel</b>	<b>p.m.</b>	<b>102 000</b>	<b>p.m.</b>	<b>n/a</b>
<b>Total Chapitre 12 - Autres agents et prestations externes</b>		<b>12 364 848</b>	<b>14 149 000</b>	<b>13 040 000</b>	<b>-7,8%</b>
1300	Frais divers de recrutement	172 215	181 000	192 000	6,1%
1301	Perfectionnement professionnel	1 955 930	1 992 000	2 028 000	1,8%
<b>130</b>	<b>Dépenses liées à la gestion du personnel</b>	<b>2 128 145</b>	<b>2 173 000</b>	<b>2 220 000</b>	<b>2,2%</b>
1310	Secours extraordinaires	p.m.	30 000	30 000	0,0%
1311	Relations sociales entre les membres du personnel	116 650	117 000	117 000	0,0%
1312	Aide complémentaire aux handicapés	167 514	210 000	210 000	0,0%
1313	Autres interventions sociales	65 600	66 000	66 000	0,0%
<b>131</b>	<b>Interventions en faveur du personnel de l'institution</b>	<b>349 764</b>	<b>423 000</b>	<b>423 000</b>	<b>0,0%</b>
1320	Service médical	404 075	498 000	505 000	1,4%
1321	Restaurants et cantines	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
1322	Crèches et garderies	2 366 000	2 683 000	2 895 000	7,9%
<b>132</b>	<b>Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution</b>	<b>2 770 075</b>	<b>3 181 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>6,9%</b>
1331	Frais de mission du Secrétariat du Conseil	2 579 923	2 980 000	3 130 000	5,0%
1332	Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	728 728	650 000	800 000	23,1%
<b>133</b>	<b>Missions</b>	<b>3 308 651</b>	<b>3 630 000</b>	<b>3 930 000</b>	<b>8,3%</b>
<b>134</b>	<b>Contribution aux écoles européennes de type 2 agréées</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>n/a</b>
<b>Total Chapitre 13 - Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution</b>		<b>8 556 634</b>	<b>9 407 000</b>	<b>9 973 000</b>	<b>6,0%</b>
<b>TOTAL TITRE 1</b>		<b>316 656 685</b>	<b>340 324 000</b>	<b>354 107 000</b>	<b>4,0%</b>

Poste	Intitulé	Exécution 2016	Budget 2017	PB 2018	% 2017/2018
<b>TITRE 2 - Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement</b>					
2000	Loyers	17 759 045	1 982 000	1 109 000	-44,0%
2001	Redevances emphytéotiques	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
2002	Acquisition de biens immobiliers	11 005 000	p.m.	0	n/a
2003	Travaux d'aménagement et d'installation	7 338 868	10 618 000	9 234 000	-13,0%
2004	Travaux de sécurisation	904 859	2 830 000	2 547 000	-10,0%
2005	Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	519 100	711 000	690 000	-3,0%
<b>200</b>	<b>Immeubles</b>	<b>37 526 872</b>	<b>16 141 000</b>	<b>13 580 000</b>	<b>-15,9%</b>
2010	Nettoyage et entretien	15 356 378	19 057 000	19 080 000	0,1%
2011	Eau, gaz, électricité et chauffage	3 706 814	4 974 000	4 766 000	-4,2%
2012	Sécurité et surveillance des immeubles	15 925 700	16 815 000	18 493 000	10,0%
2013	Assurances	319 141	191 000	270 000	41,4%
2014	Autres dépenses afférentes aux immeubles	406 453	611 000	550 000	-10,0%
<b>201</b>	<b>Frais afférents aux immeubles</b>	<b>35 714 486</b>	<b>41 648 000</b>	<b>43 159 000</b>	<b>3,6%</b>
<b>Total Chapitre 20 - Immeubles et frais accessoires</b>		<b>73 241 358</b>	<b>57 789 000</b>	<b>56 739 000</b>	<b>-1,8%</b>
2100	Acquisition d'équipements et de logiciels	13 538 012	12 262 000	10 716 000	-12,6%
2101	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques	18 354 785	21 850 000	21 798 000	-0,2%
2102	Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	5 213 407	7 156 000	7 196 000	0,6%
2103	Télécommunications	1 575 498	1 532 000	1 590 000	3,8%
<b>210</b>	<b>Informatique et télécommunications</b>	<b>38 681 702</b>	<b>42 800 000</b>	<b>41 300 000</b>	<b>-3,5%</b>
<b>211</b>	<b>Mobilier</b>	<b>666 719</b>	<b>942 000</b>	<b>733 000</b>	<b>-22,2%</b>
2120	Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	2 636 755	2 650 000	2 494 000	-5,9%
2121	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques	229 425	78 000	312 000	300,0%
2122	Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	620 714	931 000	1 538 000	65,2%
<b>212</b>	<b>Matériel et installations techniques</b>	<b>3 486 894</b>	<b>3 659 000</b>	<b>4 344 000</b>	<b>18,7%</b>
<b>213</b>	<b>Transports</b>	<b>840 810</b>	<b>1 048 000</b>	<b>1 496 000</b>	<b>42,7%</b>
<b>Total Chapitre 21 - Informatique, équipement et mobilier</b>		<b>43 676 125</b>	<b>48 449 000</b>	<b>47 873 000</b>	<b>-1,2%</b>
2200	Frais de voyage des délégations	16 609 174	17 802 000	17 802 000	0,0%
2201	Frais de voyage divers	390 943	470 000	470 000	0,0%
2202	Frais d'interprétation	57 760 822	79 816 000	79 816 000	0,0%
2203	Frais de représentation	157 763	150 000	175 000	16,7%
2204	Frais divers de réunions internes	2 943 355	4 174 000	4 040 000	-3,2%
2205	Organisation de conférences, congrès et réunions	75 834	190 000	260 000	36,8%
<b>220</b>	<b>Réunions et conférences</b>	<b>77 937 890</b>	<b>102 602 000</b>	<b>102 563 000</b>	<b>0,0%</b>
2210	Dépenses de documentation et de bibliothèque	1 652 329	2 000 000	3 770 000	88,5%
2211	Journal officiel	2 243 250	3 500 000	1 777 000	-49,2%
2212	Publications générales	206 002	250 000	220 000	-12,0%
2213	Information et manifestations publiques	2 378 741	2 535 000	4 385 000	73,0%
<b>221</b>	<b>Information</b>	<b>6 480 322</b>	<b>8 285 000</b>	<b>10 152 000</b>	<b>22,5%</b>
2230	Fournitures de bureau	380 999	408 000	358 000	-12,3%
2231	Affranchissement	51 000	80 000	60 000	-25,0%
2232	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	11 500	45 000	60 000	33,3%
2233	Coopération interinstitutionnelle	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
2234	Déménagement	24 372	80 000	18 000	-77,5%
2235	Charges financières	5 515	10 000	10 000	0,0%
2236	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages, dédommagements	541 903	1 250 000	1 000 000	-20,0%
2237	Autres dépenses de fonctionnement	62 648	254 000	281 000	10,6%
<b>223</b>	<b>Dépenses diverses</b>	<b>1 077 937</b>	<b>2 127 000</b>	<b>1 787 000</b>	<b>-16,0%</b>
<b>Total Chapitre 22 - Dépenses de fonctionnement</b>		<b>85 496 149</b>	<b>113 014 000</b>	<b>114 502 000</b>	<b>1,3%</b>
<b>TOTAL TITRE 2</b>		<b>202 413 632</b>	<b>219 252 000</b>	<b>219 114 000</b>	<b>-0,1%</b>
<b>TITRE 10 - Autres dépenses</b>					
10 0	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	p.m.	n/a
10 1	Réserve pour imprévus	p.m.	2 000 000	2 000 000	0,0%
<b>TOTAL TITRE 10</b>		<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>519 070 317</b>	<b>561 576 000</b>	<b>575 221 000</b>	<b>2,4%</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2018**  
**Section II - Conseil européen et Conseil**

Budget 2017			
Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires	
		Président CE	Autres
HC	1	0	0
AD 16	8	1	0
AD 15	33 <sup>1)</sup>	1	0
AD 14	127 <sup>3)</sup>	2	1
AD 13	128	3	0
AD 12	172	2	1
AD 11	80	1	1
AD 10	105	5	0
AD 9	173	1	0
AD 8	200	0	0
AD 7	148	1	0
AD 6	145	3	0
AD 5	92	0	0
<b>Sous-total AD</b>	<b>1411</b>	<b>20</b>	<b>3</b>
AST 11	30	0	0
AST 10	28	0	0
AST 9	147	2	0
AST 8	184	1	0
AST 7	160	0	0
AST 6	161	3	0
AST 5	235	3	0
AST 4	236	1	0
AST 3	178	2	0
AST 2	57	1	0
AST 1	8	0	0
<b>Sous-total AST</b>	<b>1424</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
SC 6	0	0	0
SC 5	0	0	0
SC 4	0	0	0
SC 3	15	0	0
SC 2	15	0	0
SC 1	125	0	0
<b>Sous-total SC</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2991</b>	<b>33</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>3027</b>		

Projet de budget 2018			
Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires	
		Président CE	Autres
HC	1	0	0
AD 16	8	1	0
AD 15	33 <sup>2)</sup>	1	0
AD 14	127 <sup>4)</sup>	2	1
AD 13	133	3	0
AD 12	180	2	0
AD 11	84	1	1
AD 10	125	5	0
AD 9	203	1	0
AD 8	190	0	0
AD 7	144	1	0
AD 6	136	3	0
AD 5	72	0	0
<b>Sous-total AD</b>	<b>1435</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
AST 11	34	0	0
AST 10	32	0	0
AST 9	166	2	0
AST 8	179	1	0
AST 7	134	0	0
AST 6	159	3	0
AST 5	253	3	0
AST 4	226	1	0
AST 3	167	2	0
AST 2	18	1	0
AST 1	12	0	0
<b>Sous-total AST</b>	<b>1380</b>	<b>13</b>	<b>0</b>
SC 6	0	0	0
SC 5	0	0	0
SC 4	0	0	0
SC 3	15	0	0
SC 2	25	0	0
SC 1	140	0	0
<b>Sous-total SC</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2996</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>3031</b>		

- 1) Dont 4 agents de grade AD 16 ad personam.  
2) Dont 4 agents de grade AD 16 ad personam.  
3) Dont 7 agents de grade AD 15 ad personam.  
4) Dont 7 agents de grade AD 15 ad personam.

**Évolution des effectifs et des dépenses en matière de "personnel externe"**

	<i>Budget 2017</i>		<i>État provisionnel 2018</i>	
<b>Conseil</b>				
Type de personnel	Crédits (EUR)	Nombre estimé d'ETP (*) sur la base des crédits autorisés	Crédits (EUR)	Nombre estimé d'ETP (*) sur la base des crédits autorisés
Agents contractuels (**)	9 835 000	223	10 395 000	223
Experts nationaux détachés	973 000	19	993 000	19
Agents locaux	55 000	1	55 000	1
Intérimaires	192 000	3	200 000	3
Assistants parlementaires	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>11 055 000</b>	<b>246</b>	<b>11 643 000</b>	<b>246</b>
* unités équivalent temps plein				
** Dont 0,5 M€ pour 12 agents contractuels ajoutés au budget 2016				